

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-17977/25/BM

■ Renouveaulement de l'adhésion à l'association RisingSud et paiement de la cotisation 2025

131234

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) et l'Agenda de développement économique de la Métropole ont été conjointement votés par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en juin 2022.

La stratégie régionale vise à conforter et développer les entreprises innovantes dans les domaines à forte croissance, dynamiser les industries traditionnelles par l'innovation et l'ouverture à l'international, dynamiser les filières d'excellence, développer et valoriser l'attractivité du territoire régional, réussir la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre, l'agence de développement régional RisingSud a pour objectif de mettre en synergie, au service du développement économique régional, les acteurs économiques du territoire. Dans une logique d'optimisation des moyens, l'agence est mobilisée pour mutualiser les ressources des acteurs publics au bénéfice de l'écosystème régional d'appui au développement économique et pour ce faire, a décidé d'ouvrir sa gouvernance aux métropoles de son territoire, mais aussi à ses acteurs économiques.

Cette association vise à offrir une solution opérationnelle pour accélérer le développement économique du territoire régional dans les champs de l'innovation, du soutien aux entreprises et aux filières d'excellence, de l'internationalisation et de l'attractivité régionale et de l'innovation au sein des entreprises. Ses actions participent pleinement à renforcer les actions entreprises par la Métropole dans le cadre de sa stratégie d'attractivité.

RisingSud intervient de manière opérationnelle en participant à la mise en œuvre de la politique publique de développement économique, d'attractivité et d'accompagnement des entreprises, décidée par le Conseil Régional.

Les actions de l'agence s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général, en appui et en déploiement des grandes orientations de la politique régionale de développement économique et de soutien à l'innovation décidées par le Conseil Régional dans son rôle de chef de file.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a intégré la gouvernance de RisingSud au sein du collège 2 en 2021.

Cette adhésion prévoit le versement d'une cotisation annuelle de la Métropole de 10 000 euros. Il convient donc d'approuver le paiement de cette cotisation pour 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ATCS 007-9576/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Rising Sud ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action de RisingSud contribue à l'attractivité du territoire conformément aux objectifs de l'Agenda du développement économique.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RisingSud ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2025, d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON